

Délibération 01/2025

COMITE SYNDICAL DU 25 MARS 2025

Date de la convocation : le 04 mars 2025
Nombre de membres titulaires en exercice : 9
Nombre de membres titulaires présents : 8
Nombre de membres suppléants présents : 0
Nombre de votants : 8
Vote pour : 8
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq le vingt cinq du mois de mars à 12h30, le Comité Syndical s'est réuni à l'hôtel des feuillants 53 rue de la République à Amiens, sous la présidence de Mme Virginie CARON-DECROIX.

Membres titulaires présents : Madame CARON-DECROIX Virginie, Messieurs, BEAUVARLET Franck, BUISSET Christophe, FOURNIER Jean Michel, GEST Alain, MERCUZOT Benoît. PENAUD Guy, WATELAIN Michel

Membre titulaire absent : 1
Membres titulaires excusés : 0
Membre titulaire représenté par son suppléant : 0
Membre suppléant présent : 0
Membres votants : 8

Objet : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

Le SMAAP compte trois membres (le Département de la Somme, la Communauté d'agglomération d'Amiens métropole et la Communauté de communes du Pays du Coquelicot), chacun à un niveau de participation statutaire de 33,33 %. L'exploitation de l'aéroport continue d'être assurée, depuis 2014, par la RAAP (Régie personnalisée présidée par la Présidente du SMAAP).



Depuis plusieurs années, les membres du SMAAP œuvrent pour l'implantation de projets de développement économique sur l'aéroport. L'année 2024 a été l'occasion de voir aboutir l'ensemble des études et des analyses de la plateforme et a permis de confirmer la volonté de développer le potentiel et d'optimiser la disponibilité foncière de notre équipement.

Face aux évolutions actuelles, la mise à jour du schéma directeur a été nécessaire afin de s'adapter au mieux à nos besoins et aux développements futurs. Ainsi ce nouveau schéma directeur vous sera présenté lors du prochain Comité Syndical.

II. SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU SYNDICAT MIXTE

A. Section de fonctionnement

1. Recettes de fonctionnement

Du fait de sa nature, le SMAAP n'a pas possibilité de recourir à la fiscalité et ne reçoit aucun concours de l'État.

Pour 2025, la reprise anticipée du résultat cumulé, lié aux recettes exceptionnelles encaissées en 2020 (dégrèvements de taxe foncière), permet une disponibilité financière résiduelle pour le SMAAP (excédent de fonctionnement cumulé arrêté à la somme de 382 826.62 €).

Dans ce cadre, il peut être envisagé la limitation des contributions versées par les 3 membres à 240 000€ (soit 80 000€ par collectivité).

Il convient toutefois d'attirer l'attention sur la diminution de cet excédent et la nécessité à court terme de revenir à un financement plus complet par les contributions des membres.

2. Dépenses de fonctionnement

a) conseil et assistance

Le projet de développement impose au SMAAP de se faire accompagner en terme notamment de conseil et assistance, en recourant le cas échéant à des prestataires privés spécialisés, notamment au regard de son effectif réduit et de son absence de services supports. **40 000€**



b) Subventions

En 2025, il est proposé de renouveler la participation du SMAAP à l'organisation du Meeting aérien (centralisation de la subvention auparavant gérée par les membres).

Cette nouvelle édition prévue les 23 et 24 août 2025,, **90 000€**

c) Autres dépenses de fonctionnement

Pour 2025, les dépenses courantes de fonctionnement concerneront principalement :

- Les impôts fonciers acquittés chaque année par le Syndicat mixte, soit environ **20 000 €**
- Les assurances obligatoires, soit environ **20 000 €**.
- Les frais de personnel avec notamment la prise en compte estimative du glissement vieillesse technicité, du dégel du point d'indice et des hausses de cotisations et la mise en place de la participation mutuelle et prévoyance pour le personnel. **117 000 €**.

B. Section d'investissement

1. Dette

Le SMAAP ne supporte aucun endettement.

2. Recettes d'investissement

Pour 2025, il est proposé de prévoir une participation de 60 000€ soit 20 000 € par collectivités

S'agissant des recettes d'investissement liées aux amortissements il est à noter que celles-ci se réduisent au regard de la fin d'amortissement de certains projets lancés à l'origine de la plateforme et du faible investissement de la structure depuis (investissements portés principalement par l'exploitant).

3. Dépenses d'investissement

Pour 2025 il est proposé de prévoir l'acquisition de matériel **60 000 €** (matériel de communication, équipements...)

Ainsi que l'inscription de crédits pour le suivi du schéma directeur et autres études à hauteur de **45 000€**

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, prend acte, à l'unanimité du débat d'orientation budgétaire.

La Présidente du SMAAP



Virginie CARON-DECROIX



Délibération 02/2025

COMITE SYNDICAL DU 25 MARS 2025

Date de la convocation : le 04 mars 2025

Nombre de membres titulaires en exercice : 9

Nombre de membres titulaires présents : 8

Nombre de membres suppléants présents : 0

Nombre de votants : 8

Vote pour : 7 Monsieur BEAUVARLET ne prend pas part au vote en qualité de Président de la FDE

Vote contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq le vingt cinq du mois de mars à 12h30, le Comité Syndical s'est réuni à l'hôtel des feuillants 53 rue de la République à Amiens, sous la présidence de Mme Virginie CARON-DECROIX.

Membres titulaires présents : Madame CARON-DECROIX Virginie, Messieurs, BEAUVARLET Franck, BUISSET Christophe, FOURNIER Jean Michel, GEST Alain, MERCUZOT Benoît. PENAUD Guy, WATELAIN Michel

Membre titulaire absent : 1

Membres titulaires excusés : 0

Membre titulaire représenté par son suppléant : 0

Membre suppléant présent : 0

Membres votants : 8

OBJET : PROJET D'IMPLANTATION DE BORNES DE RECHARGES- POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Lors de notre réunion du 4 octobre 2024, vous avez validé la signature d'une convention avec la Fédération Départementale d'Electricité afin de mettre en place des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides sur l'aéroport. Le projet, objet de la convention, concerne l'installation par la Fédération de bornes Rue Henry Potez (proximité parking personnel de l'aéroport et parking de l'aérogare)

Après analyse du dossier, le FDE nous a informé de la nécessité de réaliser des travaux plus importants notamment en ce qui concerne le réseau pour les bornes côté aérogare.

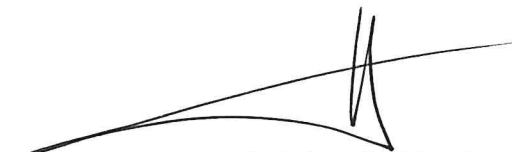
Dans ce cadre un avenant à la convention initiale est nécessaire et une nouvelle convention traitant de la partie travaux de réseaux sont nécessaires et vous sont proposés.

Le projet est maintenu aux mêmes conditions financières pour le SMAAP et a été budgété et engagé en 2024.

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, valide la proposition de la Présidente et les modifications du projet sans surcoût pour le SMAAP pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur les parkings de l'aéroport.

Il autorise la Présidente a lancé toutes les formalités et à signer tous documents nécessaires à cette réalisation notamment les conventions et avenants avec la FDE.

La Présidente du SMAAP



Virginie CARON-DECROIX